

Faire annuler les décisions Milquet

Scènes Le Groupov (Jacques Delcuvellerie) dépose une demande d'annulation de la décision.

Ce mardi, via le bureau d'avocats LKM, le Groupov et son directeur Jacques Delcuvellerie déposent au Conseil d'Etat une demande de suspension et annulation de la décision annoncée le 17 juillet par la ministre de la Culture, Joëlle Milquet, qui prévoit pour 2016 une diminution de 60 % de la subvention de la compagnie. La ministre, argumentent-ils, n'avait pas le droit de modifier unilatéralement les termes de leur contrat-programme. L'Arrêt à venir pourrait faire jurisprudence pour tous les théâtres qui ont appris, eux aussi, que leur subvention serait diminuée (de 5 % dans leur cas). Des problèmes juridiques semblent se poser qui pourraient obliger la ministre à revoir ses décisions ou à les reformuler autrement.

Marchandage liégeois

Sur le fond, Jacques Delcuvellerie et Philippe Tazsman, producteur délégué du Groupov, estiment que les décisions Milquet signifient la mort du Groupov, un collectif de théâtre qui existe depuis 35 ans et a écrit quelques-unes des plus belles pages du théâtre belge ("Rwanda 94", "Anathème" dans le In d'Avignon et récemment le très beau "Uomo di Meno").

En plus des 5 % de baisse, le Groupov recevait une lettre lui annonçant que la baisse serait de plus de 60 % : sur leur subvention ramenée à 540000 euros, ils doivent reverser 300000 euros à des structures liégeoises : La Chaufferie (75000 euros), Pop Up (100000

euros), Le Corridor (50000 euros) et le Théâtre de Liège (75000 euros). Le choix a été, du côté ministériel, de travailler en "enveloppe fermée pour Liège" : ce qu'on voulait donner à d'autres, il fallait le prendre à des Liégeois (le Groupov). Quand le cabinet explique que le Groupov aidait déjà des tiers (Raoul collectif, Murgia,...) et qu'on peut dès lors lui enlever cette tâche, celui-ci répond que ces aides étaient un des objectifs demandés au Groupov par les gouvernements précédents !

Delcuvellerie licencié !

Avec 240000 euros annuels, ils disent ne plus pouvoir continuer. L'AG du Groupov a décidé, à titre conservatoire, de licencier avec des préavis de 24 et 17 mois, Delcuvellerie et Tazsman. "Mais 240000 euros ne suffiront même pas pour payer l'arrêt des activités."

Les 240000€ restants ne suffiront même pas pour payer l'arrêt des activités, selon le Groupov.

Ils estiment que la ministre outrepassa l'avis du CAD (conseil de l'art dramatique) qui ne demandait pas la fin du Groupov et qu'elle se base sur des statistiques "fausses". Deux exemples : on parle de compter les spectateurs "au siège", mais le Groupov n'a pas de siège ! Et on ne prend pas en compte la diffusion à l'étranger du Groupov qui, ces 15 dernières années,

a joué dans 156 villes de 34 pays.

Jacques Delcuvellerie, 70 ans, ne veut pas que se termine ainsi ce qui a été pendant 35 ans "un collectif aux projets originaux, diffusés dans le monde". Le Groupov refuse d'entrer dans le "marchandage" : il demande les moyens nécessaires pour un ultime contrat-programme 2017-2020 avec, entre autres, la diffusion de son dernier spectacle "L'impossible neutralité" avec Raven Ruëll, sur le conflit israélo-palestinien, et un gros projet en phase d'élaboration.

Guy Duplat